

Plombières-les-Bains le 16 mars 2015

ARRÊTÉ N° 14/2015

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2211-1, L.2212-1, L.2212-1, L.2213-1 et suivants,
- Vu la mise en place du marché hebdomadaire,
- Considérant qu'il convient d'assurer la sécurité des personnes et pour permettre le bon déroulement de ce marché,

ARRETE PERMANENT

Article 1 : L'arrêté N° 42/2014 du 23/05/2014 réglementant la circulation, est abrogé.

Article 2 : CIRCULATION INTERDITE

Lieu : Rue Cavour et Saint Amé

Date et heure : Chaque vendredi de 07h00 à 14h00.

Seuls les véhicules de secours, police et de santé sont autorisés à circuler en cas d'urgence.

Article 3 : STATIONNEMENT INTERDIT

Lieu : Place Beaumarchais, rue Cavour et Place Napoléon III

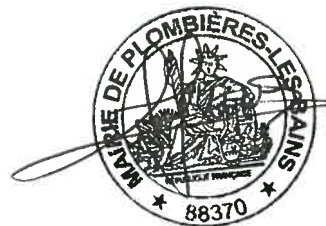
Date et heure : Chaque vendredi de 06h00 à 14h00.

Article 2 : Les infractions aux dispositions du présent règlement seront constatées et poursuivies conformément aux lois et la signalisation routière conforme à la réglementation en vigueur sera mise en place par les services municipaux.

Article 3 : La communauté de brigades de Gendarmerie de Remiremont et la Police Municipale sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales.

Le Maire,

Albert HENRY



Diffusion :

- Cab Maire,
- Gendarmerie, Police Municipale
- Chrono départ.